



Mai 2010
n°412

le cahier professionnel du SNDP

SYNDICAT NATIONAL DES DÉPOSITAIRES DE PRESSE

Compte-rendu de la Commission Exécutive du 7 avril 2010

- Actualités professionnelles
- Consultations juridiques
- Indices et taux
- Management

CAHIER PROFESSIONNEL RÉALISÉ PAR GEORGES LAVOGEZ





7, rue du 4 septembre
75002 Paris
Tél. : 01 44 50 53 20
Fax : 01 44 50 53 29
sndp@sndp.fr



EDITORIAL

(Re)construction

b

runo Mettling vient de remettre son rapport au Premier ministre et aux membres du Conseil de Gérance de Presstalis.

C'est un travail de grande qualité qui a l'avantage de présenter la situation telle qu'elle est, sans tabou, et de proposer des recommandations réalistes.

Les membres du Conseil de Gérance de Presstalis ont d'ailleurs approuvé l'analyse de Bruno Mettling et de David Lubeck et se sont dit prêts à assumer un effort financier significatif pour sauver l'entreprise.

De notre côté, nous nous félicitons que certaines positions que nous défendons, depuis plusieurs années, soient reprises dans le rapport (recentrage de la messagerie sur son cœur de métier, système informatique niveau II partagé, indépendance du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, modification du mode de rémunération des dépôts...).

Une fois que le financement de cette réforme aura été trouvé, il sera temps pour nous de nous réunir autour d'une table avec les autres acteurs du système de distribution. Il s'agira alors de trouver les moyens de mettre rapidement en application les préconisations de ce rapport.

Pour notre part, nous nous attacherons à réformer le mode de rémunération des dépôts pour couvrir nos coûts fixes de manière pérenne quels que soient les à-coups de la conjoncture et à mettre en place un système d'information presse performant.

A ce titre, notre logiciel RéseauPresse serait tout à fait adapté à devenir une véritable alternative au remplacement de P2000.

Pour l'heure, nous nous réjouissons de l'octroi d'un point supplémentaire au titre de nos frais de port et nous attendons avec impatience son application. Il y a urgence, car beaucoup de dépôts sont à bout de souffle.

Je forme le vœu que les acteurs de notre secteur consacrent un grande part de leur énergie à la (re)construction d'un système de distribution de la presse performant et durable ■

| par Stéphane d'Altri o Dardari
Président du SNDP |

Compte-rendu de la Commission Exécutive du 7 avril 2010

La tendance du chiffre d'affaires pour le mois d'avril montre une rechute du chiffre d'affaires aux environs de - 4 % avec, toutefois, des écarts moins forts entre les dépôts par rapport au mois précédent.

La tendance cumulée depuis le début de l'année reste négative malgré la dynamisation du marché (*Be* et *France-Soir* en particulier). Par ailleurs, le magazine *Gault & Millau* qui a lancé une nouvelle formule le 8 avril compte beaucoup sur l'appui du réseau pour soutenir son titre.

Evolution du secteur et suite des Etats généraux

■ La mission Bruno Mettling

Bruno Mettling a remis son rapport au Premier ministre le 31 mars et aux membres du Conseil de gérance de Presstalis au début du mois d'avril. Les gérants ont approuvé les grandes lignes de ce plan et se disent prêts à fournir un effort financier significatif. L'Etat se dit également prêt à verser une aide exceptionnelle de 20 millions d'euros. Le rapport préconise différentes clés de répartition de financement entre les éditeurs et notamment que Lagardère contribue, en tant qu'opérateur, à hauteur de 50 millions d'euros correspondant aux redevances versées en 2004, 2005 et 2006. Toutefois, Lagardère ne reconnaît pas son rôle d'opérateur et souhaite simplement participer à l'effort financier comme les autres éditeurs. Des réformes au niveau de la structure de Presstalis sont également proposées avec notamment le passage de huit coopératives à deux, un changement

de mode de gouvernance (Lagardère devenant un éditeur comme les autres), la réforme de SPPS et la rationalisation du siège. Des réformes des barèmes sont recommandées tant au niveau I qu'au niveau II avec l'introduction des unités d'œuvre pour couvrir les coûts fixes. Enfin, le rapport préconise la mise en place d'une autorité administrative indépendante adossée au Conseil Supérieur des Messageries de Presse. Côté réseau, le rapport prévoit l'attribution d'un point supplémentaire pour le niveau II au titre des frais de port. Le réseau traditionnel des diffuseurs pourrait également percevoir un point de commission supplémentaire sur les publications.

■ La suite du recours gracieux devant le CSMP

Comme la dernière Commission Exécutive l'avait validé, le SNDP a introduit une action devant le Conseil d'Etat en vue de l'annulation des décisions du Conseil Supérieur des Messageries de Presse concernant notamment la mise en place de la Commission du Réseau. Pour le SNDP, les décisions prises dans le cadre de cette commission sont illégales au regard de la loi Bichet et du droit de la concurrence.

■ Le déploiement de l'assortiment

Un courrier a été adressé le 3 mars à la direction commerciale du réseau pour demander des précisions sur le planning actuel du projet d'assortiment

Le rapport Mettling prévoit l'attribution d'un point supplémentaire pour le niveau II au titre des frais de port.

dont l'état d'avancement n'est en rien conforme au planning initial. Le SNDP s'étonne du décalage entre les dates de formation assortiment programmées pour les dépositaires et les risques de retard dans le déploiement du dispositif, compte tenu des problèmes techniques rencontrés. Or, un trop grand décalage entre la formation et la mise en œuvre du processus induirait une déperdition importante du contenu de la formation. Un courrier en ce sens a été adressé au Cefodip qui a répondu qu'il n'avait pas reçu d'informations de Presstalis sur d'éventuels retards. Le SNDP demande donc que soit fait un point sur l'avancement de ce projet. Ce point d'étape permettrait d'échanger de manière constructive avec l'UNDP qui attend avec impatience le déploiement du dispositif. Jusqu'à présent aucune réponse n'a été apportée à ce courrier. Entre temps le dépôt de Bourg-en-Bresse a reçu le module assortiment et va tester sa pertinence sur quelques points de vente.

Les relations avec Presstalis

■ L'informatique niveau II

Deux courriers ont été adressés à Presstalis concernant l'informatique niveau II :

■ le premier en date du 23 mars concerne le logiciel Kaseo acquis par Presstalis en 2007 auprès de la société SGO. Ce courrier relève que les dépositaires n'ont pas pu bénéficier de mise à jour ni d'aucune évolution du logiciel Kaseo, alors que les agences de la Sad et les dépôts Soprocom ont intégré de nouvelles fonctionnalités.

Parmi celles-ci, la possibilité d'utiliser les codes à barre de la presse étrangère pourtant attendue par de nombreux dépôts. En outre, les solutions de traçabilité déployées auprès des dépôts gérés par Presstalis ne sont pas accessibles aux dépôts indépendants. Enfin, les dépositaires souhaitent pouvoir traiter avec ce logiciel la presse quotidienne régionale ainsi que des flux de produits de diversification comme la librairie traitées dans RéseauPresse. Le SNDP souhaite donc savoir dans quelles conditions ces solutions pourraient être mises à disposition des dépositaires et connaître le planning proposé pour le déploiement.

■ Le second en date du 26 mars a trait au système de communication Soliman mis à la disposition du niveau II par Presstalis depuis le début des années 90. Ce courrier mentionne que le tarif de la prestation est resté à un niveau constant depuis l'origine alors que sous l'effet de la concurrence et de la généralisation des télécommunications, les tarifs des opérateurs ont été ramenés à des niveaux beaucoup plus faibles. Ainsi, les abonnements ADSL souscrits par les dépôts sont dix fois inférieurs aux tarifs de la messagerie pour ce service alors qu'ils sont plus performants en termes de disponibilité. En outre, depuis plusieurs mois les incidents se sont multipliés dans les dépôts rendant difficile notamment le réglage des titres MLP. Dans ces conditions, le SNDP a demandé que Presstalis accorde formellement aux MLP la possibilité de déployer une solution technique alternative qui permette de contourner le VPN. En outre, il demande à la messagerie de clarifier le contenu du service de Soliman, le niveau des coûts supportés par les dépositaires et la pertinence des solutions techniques apportées par rapport au service attendu.

Pour le SNDP
le coefficient
de pondération
est inique
car il pénalise
de manière
aléatoire
les dépôts.

■ Les objectifs 2009-2010

Concernant les objectifs 2009, une commission d'arbitrage SNDP/ Presstalis s'est tenue le 22 mars dernier. Celle-ci a examiné les dossiers des déposataires ayant saisi la commission. Selon une pratique constante depuis deux ans, le SNDP a soutenu les dossiers de 16 déposataires dont le coefficient de pondération de la variable V2 était inférieur à 1. Le SNDP a d'ailleurs rappelé sa position déjà défendue dans un courrier adressé à Presstalis en date du 12 février 2009. Pour le SNDP ce coefficient de pondération est inique car il pénalise de manière aléatoire certains dépôts, sans rapport avec la réalité et la performance du dépositaire. Quelques jours après la réunion, Presstalis a fait figurer, sans concertation avec le SNDP, une régulation sur le relevé hebdomadaire 12. De nombreux déposataires ont eu alors la surprise de constater une régulation négative alors que la totalité des objectifs avait été atteints.

Les membres de la Commission Exécutive demandent donc que soit appliqué le principe élémentaire et de bon sens selon lequel tout dépositaire ayant atteint 100 % de ses objectifs et dont le coefficient de pondération est égal à 1 touche l'intégralité de sa rémunération variable. Et cela d'autant plus, que cette information leur avait été annoncé dans le courrier reçu de la direction commerciale du réseau. Les membres de la Commission Exécutive affirment que Presstalis a pris une décision unilatérale alors même que le protocole d'accord du 12 septembre 2006 prévoit la saisine d'une commission de suivi en cas de difficulté qui pourrait surgir dans l'application du système de rémunération. La commission de suivi permet également de réajuster les modes opératoires si

ceux-ci ne s'avèrent pas pertinents. Ainsi, l'algorithme fixant la répartition de l'enveloppe de la V2 doit être modifié pour permettre aux deux tiers des déposataires de percevoir la totalité de leur rémunération et de distribuer le reliquat de l'enveloppe aux déposataires ayant surperformés.

Le SNDP demande donc à Presstalis l'annulation des effets de cette régulation sur le relevé RGH15.

Concernant les objectifs 2010, il apparaît que seuls quelques déposataires ont commencé à recevoir leur proposition d'objectifs.

■ La diversification Presstalis

Presstalis propose aux déposataires deux contrats de diversification :

■ un contrat de diversification logistique qui englobe différentes prestations (Kiala, Nouvelles Frontières, Pigmenta, Editis Interforum). Les déposataires qui adhèrent à ce contrat doivent réaliser la totalité des prestations sans pouvoir choisir celle qui leur convient. Le SNDP dénonce cette méthode qui vise à obliger un dépositaire à effectuer une prestation qui s'avérerait non rentable pour son entreprise, voire contraire à certaine activité qu'il aurait déjà déployée sur son réseau.

■ un contrat de diversification produits « taxables » en flux poussé. Cette diversification impose une reconnaissance exhaustive des inventus, modifiant ainsi l'organisation du travail au sein des dépôts. Les membres de la Commission Exécutive s'interrogent sur la pertinence de la distribution de ces produits en termes de rentabilité.

La vie du syndicat

■ Réseau Presse

Les formations consacrées à la diversification et à l'utilisation de Réseau Presse sont désormais terminées. Une séance de formation supplémentaire aura lieu toutefois en juin pour les retardataires. Le logiciel est d'ores et déjà actif dans une trentaine de dépôts et les derniers ajustements demandés par les utilisateurs sont en cours. Un projet de contrat dépositaire/SNDP est en cours d'élaboration. La redevance mensuelle du logiciel sera facturée aux dépôts à partir du mois de juin. Le logiciel a été présenté à un certain nombre d'éditeurs qui trouvent l'outil intéressant même si celui-ci n'est dédié, pour l'instant, qu'à la seule distribution des produits de diversification.

■ Les Trophées 2010

Le jury consacré au Trophées 2010 se réunira le 21 avril. Les dossiers sont attendus au SNDP pour la mi-avril. La Commission Exécutive rappelle que cette manifestation est attendue et appréciée de l'ensemble de la profes-

sion. C'est une occasion unique de valoriser les acteurs de la vente au numéro et en premier lieu les diffuseurs. Le SNDP attend donc de nombreux dossiers de l'ensemble du niveau II.

■ L'expérience du portage

L'expérience du portage se poursuit à Annecy. Le dépositaire d'Annecy vient d'acquiescer un logiciel de portage qui lui permet d'optimiser son organisation et de réduire ses coûts. Par ailleurs, Presstalis a donné son accord formel pour poursuivre le test et notamment pour regrouper les exemplaires destinés à la vente au numéro et au portage. Le dépôt d'Annecy peut également reprendre à son compte la facturation des frais de portage du niveau II.

■ Le journal de vos vacances

Un éditeur indépendant propose aux dépositaires de distribuer un titre à parution unique destiné aux vacanciers de la zone de chalandise du dépôt. Ce titre a pour vocation d'informer les vacanciers pendant les deux mois d'été sur les différents pôles d'attraction des sites touristiques. L'éditeur propose aux dépositaires un partenariat qui peut aller de la conception à la simple distribution ■

Le logiciel Réseau Presse est d'ores et déjà actif dans une trentaine de dépôts.



Le SNDP c'est...

- La défense des intérêts des dépositaires
- Une information permanente sur les évolutions du secteur
- Des conseils personnalisés dans les domaines professionnel et juridique
- L'organisation de manifestations valorisant l'action des dépositaires
- La mise à disposition d'outils pour développer le chiffre d'affaires (contrat cadre diversification, RéseauPresse...)

www.sndp.fr

